

**RESUME ANALYTIQUE**

**Etude sur les perspectives futures du Groupe ACP**

**Professeur Mirjam Van Reisen**

[Europe External Policy Advisors]

**Mai 2012**

## Résumé analytique

1. La présente étude est parvenue à la conclusion que le contexte mondial en mutation rapide constitue un facteur crucial dans l'éventail d'options qui peuvent être examinées au titre des perspectives d'avenir du Groupe ACP.
2. Les entretiens intensifs menés avec plus de 60 représentants, ministres gouvernementaux, ambassadeurs et autres personnes ressources provenant des pays ACP et d'autres horizons ont fourni les éléments empiriques utilisés pour la réalisation de l'étude.
3. Les personnes ACP interrogées dans ce cadre ont une claire conscience du contexte mondial en évolution, et notamment des défis rencontrés par l'Union européenne en matière économique et financière et de ses préoccupations internes concernant la pauvreté liée à la crise financière, l'admission de nouveaux Etats membres et la concurrence mondiale de plus en plus vive.
4. La majorité des personnes interrogées ont reconnu que les relations ACP-UE ont fourni des opportunités historiques et permis la mise en place d'un vaste réseau stable de structures, de relations, et de procédures de travail efficaces.
5. Par ailleurs, l'étude souligne qu'il faudra du temps pour établir la pertinence du Traité européen de Lisbonne pour le positionnement de l'UE dans le monde et qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives à cet égard. Il est également soutenu que la relation ACP-UE a un caractère multidimensionnel et des racines historiques profondes, et que la poursuite de cette relation est un scénario plus vraisemblable que celui d'une rupture complète, compte tenu des intérêts partagés par les deux parties dans le cadre d'une relation stratégique.
6. Le Groupe ACP lui-même a changé avec l'apparition de nouveaux dirigeants et représentants qui sont plus que jamais conscients du potentiel dont dispose leurs pays respectifs pour contribuer à leur développement, ainsi que de la nécessité pour les ACP de faire entendre leur voix au sein des structures internationales qui dirigent la mondialisation moderne.
7. Il y a également le souci majeur d'éviter un chevauchement ou une duplication inutile des efforts et de faire en sorte que toute perspective future du Groupe soit de nature à apporter une contribution distincte et précise à la représentation internationale de ses membres, définie en termes de complémentarité à d'autres groupements internationaux.
8. Pratiquement toutes les personnes interrogées ont reconnu que l'importance numérique du Groupe ACP constitue un atout, de même que ses structures pérennes et sa capacité à mener des négociations avec un puissant bloc régional industrialisé tel que l'Union européenne.
9. Quant à la diversité au sein du Groupe ACP, elle est considérée à la fois comme une faiblesse et une force : une faiblesse en ce sens que le Groupe représente un large éventail d'intérêts, et une force parce qu'il offre une perspective multidimensionnelle et inclusive de la pauvreté, représentant des économies de grande taille telles que l'Afrique du Sud et le Nigeria confrontées à des problèmes pressants de pauvreté, ainsi que de petits Etats insulaires, des pays enclavés et des pays moins avancés (PMA). Le Groupe est par ailleurs soudé par ses liens historiques avec l'UE, qui déterminent un ensemble de réalités économiques structurelles.

10. Les personnes interrogées reconnaissent l'importance de la mondialisation et, par extension, de la gouvernance mondiale, et soulignent le rôle des économies émergentes telles que les BRICS et les pays du Golfe, compte tenu de leur influence sur l'économie nationale et le financement des investissements ainsi que de leur poids dans la gouvernance mondiale, notamment au sein des Nations Unies, de l'OMC et du G20. Ce contexte offre au Groupe des possibilités de diversifier ses relations et d'attirer des investissements d'autres sources, mais accroît dans le même temps le défi pour lui de disposer d'une voix et d'une représentation dans la gouvernance mondiale.
11. L'étude relève que trois groupes de pays peuvent être désormais identifiés dans les instances de la gouvernance mondiale : les pays industrialisés, les BRICS et les pays pauvres. Alors que les deux premiers groupes sont organisés au sein du G7 et du G20 et que les pays industrialisés sont appuyés par l'OCDE, les pays pauvres, eux, ne sont pas organisés pour pouvoir mener des négociations en tant que groupe au niveau international. En raison de sa composition, de son histoire, de sa structure et de son Secrétariat, le Groupe ACP pourrait dès lors jouer le rôle de représentant du bloc des pays pauvres dans des domaines essentiels tels que l'économie, le commerce, les finances et le développement durable.
12. En effet l'économie, les finances et le développement durable ainsi que le changement climatique et les questions alimentaires sont des questions plus en plus interdépendantes. Les propositions du G77 concernant les objectifs du développement durable comme suite aux objectifs du Millénaire pour le développement, constituent une série de mesures constructives destinées à assurer un accès équitable aux ressources en tant que question centrale du futur agenda mondial. Les ACP pourraient ajouter leur voix et leur force à celles du G77 dans ses efforts visant à négocier un autre modèle économique fondé sur les principes de justice et d'inclusion.
13. La menace pesant sur le Groupe ACP est identifiée dans le contexte international : la volatilité des prix alimentaires et des carburants, le changement climatique et la crise financière créent un environnement caractérisé par une insécurité grandissante dans lequel la gestion de l'incertitude et de la crise prennent le pas sur le paradigme antérieur d'un développement toujours en expansion. Etant donné que le Groupe ACP est particulièrement touché par ces crises, son rôle dans la gestion de celles-ci est une perspective potentielle qu'il conviendrait d'explorer plus avant.
14. Les personnes interrogées reconnaissent l'expertise du Groupe ACP dans une large approche multidimensionnelle de l'éradication de la pauvreté, avec un savoir-faire spécifique dans les domaines du commerce et des finances, ainsi que le rôle potentiel que le Groupe pourrait jouer sur la gestion des aspects du changement climatique et du développement durable liés à la pauvreté.
15. La coopération Sud-Sud semble revêtir une importance particulière pour le renforcement de l'assise économique et financière du Groupe, permettant à son tour de le doter d'une force politique plus importante. En outre, la création d'une valeur ajoutée aux économies exportatrices de ressources naturelles est particulièrement importante pour permettre le développement d'un marché ACP. Par conséquent, la mise en place, à long terme, d'une zone de libre-échange tous ACP doit demeurer l'un des objectifs de l'agenda plus large du Groupe.

16. La gouvernance mondiale n'est pas organisée sur la base de critères purement logiques et aucun groupement régional, y compris l'UE elle-même, ne peut échapper aux anomalies historiques. Si le Groupe ACP reste ouvert à une augmentation du nombre de ses membres, la consolidation du Groupe dans sa composition actuelle et la concrétisation des mesures à court terme concernant ses perspectives futures sont toutefois jugées prioritaires. Il conviendra ensuite d'envisager, à long et à moyen terme, l'élargissement du Groupe et son association avec d'autres pays issus des trois continents.
17. La majorité des personnes interrogées estiment que la nature tricontinentale du Groupe et sa relation avec l'UE constituent un important atout. Etant donné sa présence sur les continents d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe, le Groupe peut s'appuyer sur un appui politique pour mieux faire entendre la voix de ses 79 (et bientôt 80) membres.
18. L'expérience acquise par le Groupe ACP dans la gestion de programmes de coopération de grande envergure est un autre atout qui représente une valeur ajoutée à tout autre programme bilatéral ou régional que les partenaires de développement pourraient souhaiter entreprendre. Le Groupe a fait preuve de sa capacité à gérer de façon responsable des programmes ayant une dimension financière bien supérieure à celle de nombreux autres fonds.
19. Il a été souligné que les perspectives futures du Groupe doivent être centrées sur une vision et une mission claires, liées à l'aspect multidimensionnel de la pauvreté qui caractérise les pays membres, son attachement aux approches du développement fondées sur le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance et la démocratie, une compétence technique pour traiter avec des partenaires au développement importants et une aspiration à assurer une meilleure représentation des intérêts des pays les plus pauvres du monde dans les enceintes de la gouvernance mondiale
20. Les personnes issues du Groupe ACP ont également pris clairement conscience de la nécessité d'opérer des changements internes, mais aussi du délai relativement court pour les mener à bien afin de susciter la confiance dans la capacité du Groupe à agir dans le cadre du nouveau contexte actuel. Parmi les recommandations de changement figurent notamment : (i) la nécessité d'obtenir des orientations politiques de la part des chefs d'Etat ACP ; (ii) la nécessité d'une orientation plus politique du Groupe, de ses réunions, ainsi que de la préparation et des résultats de celles-ci ; (iii) une visibilité et une présence accrues dans les enceintes internationales pertinentes ; (iv) le renforcement de la coopération politique avec l'UE sur la base d'une collaboration entre les deux ensembles régionaux ; (v) le développement de la coopération avec d'autres partenaires au développement et les pays BRICS.
21. Il conviendra par ailleurs de rationaliser les structures du Groupe ACP autour de ces priorités, y compris l'utilisation efficace du Secrétariat et du Bureau ACP de Genève ; le développement de l'expertise dans les domaines clés tels que le changement climatique ; l'instauration d'une continuité à plus long terme pour le leadership du Groupe et du Secrétariat ACP ; la formulation d'un mandat clair en vue de la représentation politique des intérêts du Groupe par ses dirigeants et ses cadres ; et la mise en place éventuelle d'une antenne et d'un Comité des ambassadeurs ACP à New-York.

22. Il y a lieu de renforcer le Secrétariat ACP et de le transformer en une « organisation de développement » dotée d'un mandat renouvelé pour jouer le rôle d'agence d'exécution et d'institution du savoir sur les questions relatives au commerce et au développement régional. A cet effet, il conviendra de renforcer également le statut du Secrétaire général en l'habilitant à s'exprimer sur des sujets intéressant l'ensemble des ACP et à représenter le Groupe sur la scène mondiale.
23. S'agissant des termes de référence de l'étude, les résultats sont les suivants :
- *Examiner la pertinence et les réalisations des ACP en tant que groupe constitué et le fonctionnement de ses instances dans le nouvel environnement mondialisé en constante évolution ;*
24. Une grande majorité des représentants (ministres et ambassadeurs) ont été d'avis que les perspectives d'avenir du Groupe ACP sont pertinentes, indépendamment de la position de l'UE, et que cette pertinence se trouve renforcée par le contexte mondial actuel. Pour bon nombre d'entre eux, si la poursuite de la relation avec l'UE relève du bon sens et est en cohérence avec les liens historiques existant entre les deux parties, l'ouverture à de nouvelles relations et à la coopération avec de nouveaux acteurs du développement est jugée impérative à l'avenir, afin de prendre en compte la nouvelle donne dans l'ordre mondial.
25. La majorité des personnes interrogées ont estimé que la mission du Secrétariat ACP devrait être centrée plus clairement sur la défense des intérêts des Etats membres du Groupe et que ses fonctions essentielles devraient dès lors être financés par les membres, tandis que ses autres activités telles que le suivi des accords de coopération pourraient être partagées conjointement avec d'autres pays en développement partenaires.
26. Il a été relevé que le mandat du Comité des ambassadeurs a évolué et qu'il devrait évoluer encore davantage de façon à conférer un rôle plus politique à cet organe. L'Accord de Georgetown devrait donc être adapté en conséquence.
- *Analyser les relations privilégiées et les liens de coopération qui unissent les ACP et l'Union européenne, en prenant en compte l'Accord de partenariat de Cotonou révisé pour la deuxième fois, les accords de partenariat économique et le Traité de Lisbonne, ainsi que les relations du Groupe avec d'autres partenaires de développement ;*
27. La création du Groupe ACP en 1972 était le résultat d'une vision claire sur la coopération internationale découlant de la nécessité de renforcer les anciennes colonies et de contribuer à faire de ces pays des acteurs économiques et politiques indépendants. Lors des entretiens, quelques frustrations ont été exprimées sur le fait que les relations économiques n'ont pas fondamentalement changé et que, de ce fait, l'importance politique du Groupe ACP est restée marginale. Les négociations sur les APE ont, dans certains cas, aggravé le sentiment de se voir imposer des décisions, mais ont aussi aiguisé la conscience de négociation des ACP et leur capacité à conduire des négociations en tant que groupe et à promouvoir coopération entre les sous-régions. Il a été estimé par ailleurs que ce processus a contribué à renforcer l'expertise et la capacité du Groupe en matière de négociations sur les questions financières et commerciales, ce qui est perçu comme un atout pour l'avenir.

28. Le Groupe ACP, dans sa majorité, est conscient de la possibilité d'établir des relations ACP-UE plus égales, ce à quoi aspire l'Accord de Cotonou, et estime en particulier que cet Accord a donné la latitude nécessaire pour développer la coopération économique et politique entre les régions. Il y a lieu de saluer le caractère exhaustif de cet Accord qui unit deux zones régionales dans lesquelles les valeurs de droits de l'homme, de bonne gouvernance et de démocratie qui constituent le fondement de l'Accord, ont été intégrées en tant qu'éléments essentiels pour une coopération future.
29. Le Groupe ACP semble conscient des défis auxquels est confrontée l'UE à la suite du Traité de Lisbonne, notamment au regard de la fragmentation de ses institutions et de la définition des objectifs de sa politique stratégique. Parmi les évolutions importantes soulignées figurent l'élargissement, la diversité des histoires et des priorités politiques des différents Etats membres de l'UE, ainsi que la crise économique et son impact sur les économies européennes, donnant lieu à des mesures d'austérité draconiennes qui ont des répercussions sur les relations en matière de développement. Le Groupe ACP a fait preuve de réalisme face à cette situation, mais sans toutefois la considérer nécessairement comme un frein à une coopération accrue entre les deux entités.
30. Le Groupe a exprimé son profond désir que les futures relations avec l'UE et d'autres partenaires au développement soient fondées sur les principes de respect mutuel et d'égalité.
31. Les personnes ACP interrogées ont montré un vif intérêt à explorer plus avant les relations avec les économies émergentes et à renforcer les partenariats à cet égard, sans toutefois perdre de vue l'objectif essentiel du Groupe qui est de combattre la pauvreté dans ses pays membres et de défendre ses intérêts dans ce domaine.
- *identifier les avantages comparatifs du Groupe ACP et leur pertinence par rapport à l'avenir, de même que les points forts, les faiblesses, les possibilités et les menaces du Groupe (analyse SWOT)*
32. L'avantage comparatif du Groupe ACP a été identifié comme étant sa présence sur trois continents et sa capacité à nouer des relations avec l'Amérique et l'Asie, ainsi que ses liens historiques avec l'Europe. Le Groupe a été dès lors jugé stratégiquement bien placé pour défendre les intérêts des pays les plus pauvres et vulnérables, en raison de sa composition (PMA, petits Etats insulaires, pays enclavés) et de sa diversité (petites et grandes économies pauvres, géographie).
33. Un autre point fort identifié réside dans son niveau d'organisation très poussé, sa capacité à réunir les représentants de différents pays à l'occasion de réunions régulières et son système d'appui par des experts. S'agissant du Bureau de Genève, il a été estimé que sa mission devrait être élargie et que le Comité des ambassadeurs à Genève pourrait être structuré de façon à lui prêter assistance. De même, la création d'une antenne ACP à New-York appuyée par un Comité des ambassadeurs devrait être envisagée.

34. S'agissant des faiblesses du Groupe, les personnes interrogées ont mentionné l'absence de dynamisme comme étant un problème majeur, l'absence d'orientation politique de ses réunions et de marge politique pour les processus décisionnels – la majorité s'empressant d'ajouter que ces questions doivent être traitées d'urgence. Par ailleurs, l'accent exclusif mis sur l'UE et l'aide européenne, au détriment d'une orientation vers d'autres partenaires de développement et la coopération politique et économique plutôt que vers l'aide, a été cité comme une faiblesse par plusieurs personnes interrogées. Le manque de continuité dans le leadership politique du Secrétariat a été mentionné comme une faiblesse potentielle, une forte confiance étant exprimée dans la direction actuelle. A cet égard, le souhait a été émis de mettre en place un processus permettant de garantir une certitude et une confiance accrues quant au maintien d'un leadership compétent.
35. Au titre de menaces, les personnes interrogées ont relevé la trop grande dépendance du Groupe ACP à l'égard de l'UE, la perte potentielle d'intérêt de cette dernière au profit de relations avec les Etats ACP sur une base uniquement bilatérale ou sous-régionale, et la possibilité que l'UE dicte la composition et l'orientation futures du Groupe. Il a été souligné par ailleurs qu'une interprétation négative de l'impact du Traité de Lisbonne pourrait avoir pour effet d'éloigner les ACP de l'UE, sans qu'une réflexion commune judicieuse ait été conduite sur les avantages potentiels que comporte la poursuite de la coopération entre les deux groupes de pays. Cette menace s'est particulièrement accentuée à la suite des négociations sur les APE qui, de l'avis de beaucoup, n'ont pas été bien clarifiées au regard de leurs avantages communs, et ont conduit à une inflexibilité peu propice à une coopération politique ou économique.
36. En termes d'opportunités, les personnes interrogées ont fait valoir que le groupe des pays les plus pauvres n'est pas adéquatement représenté dans la gouvernance mondiale, à la différence des pays industrialisés et des BRICS. Le G77 a élaboré une nouvelle orientation soulignant la nécessité d'un changement de paradigme en faveur d'un développement axé sur une croissance inclusive dans les pays ACP. Les pays plus pauvres du G77 organisés au sein des ACP pourraient contribuer plus activement à l'élaboration des positions à ce sujet et à exprimer les intérêts du groupe des pays pauvres au sein du G77 et du G20, ce qui pourrait contribuer à la recherche d'une perspective économique durable. A cet égard, les ressources naturelles dont disposent les pays ACP constituent un atout, car bien utilisées, elles peuvent permettre d'accroître le poids économique et l'importance politique du Groupe. Dans ce changement de paradigme, un accent accru pourrait être mis sur la gestion de crise, et l'expérience technique du Groupe ACP à utiliser le mécanisme des systèmes d'assurance risques pourrait être mise à profit pour établir sa pertinence future sur la base de mesures concrètes applicables.
37. Les discussions en vue de Rio + 20 montrent en outre que les agendas du développement économique, de la durabilité, du changement climatique et de l'éradication de la pauvreté deviennent un seul et même agenda, celui d'un paradigme qui offre une chance à chacun plutôt qu'un modèle qui protège simplement le statut acquis par le groupe des pays industrialisés organisés au sein de l'OCDE. A cet égard, c'est le groupe des pays les plus pauvres qui peut, s'il est organisé, réaliser un changement de paradigme en modèle économique profitant à la population mondiale dans son ensemble. La relation historique que les ACP entretiennent avec l'Europe, leur relation avec les économies émergentes et leur position traditionnelle au sein du

G77 les placent en position de force pour faciliter ce processus, en étroite collaboration avec d'autres pays et groupes de pays. Les ACP ont déjà œuvré avec l'UE pour dégager des positions communes sur des programmes de développement au niveau mondial, les principaux exemples étant leurs positions conjointes sur Busan et Rio+20, qui prouvent que des possibilités existent et que l'on pourrait faire beaucoup plus.

38. Il été estimé par ailleurs que l'existence dans les pays ACP de jeunes et d'étudiants bien éduqués est de nature à ouvrir des perspectives pour le dialogue futur et à contribuer à la définition de la mission du Groupe ACP et au développement de sa visibilité au niveau national.

<p><b>Forces:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pays members</li> <li>• Diversité</li> <li>• Couverture géographique</li> <li>• Liens historiques</li> <li>• Mandat historique fondé sur l'indépendance</li> <li>• Groupe fondé sur l'éthique de solidarité et de justice</li> <li>• Groupe sous-tendu par le respect des valeurs universelles de droits de l'homme, de responsabilité et de démocratie</li> <li>• Longue expérience et réussites</li> <li>• Idées partagées sur l'aspect multidimensionnel de la pauvreté</li> <li>• Groupe de pays homogène en termes de pauvreté, comprenant des PMA, des petits Etats insulaires et des pays enclavés</li> <li>• Coopération fondée sur un échange entre différentes régions et réalités – instaurant un esprit de compréhension mutuelle</li> <li>• Coopération structurée, réunions régulières entre ambassadeurs, parlementaires, ministres et chefs d'Etat</li> <li>• Secrétariat bien établi et bureau d'appui (à Genève)</li> <li>• Capacité démontrée à mener des négociations avec des régions industrialisées sur les questions économiques, commerciales et financières</li> <li>• Expertise et intérêt commun en matière de changement climatique et de ses liens intrinsèques avec l'économie et la gestion de crise</li> <li>• Expérience prouvée dans la gestion de la coopération avec des pays en développement partenaires</li> <li>• Possession de matières premières et de ressources naturelles</li> <li>• Lien historique avec l'UE et engagement mutuel</li> </ul>	<p><b>Opportunités:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance accrue de la gouvernance mondiale</li> <li>• Répartition des pays en catégories : pays industrialisés, BRICS et pays les plus pauvres – ce dernier groupe n'est toutefois pas représenté séparément dans la gouvernance mondiale</li> <li>• Le G77 est composé de pays émergents et de pays pauvres, mais les BRICS sont organisés, contrairement aux pays pauvres</li> <li>• Un consensus se dessine au sein du G77 autour d'un nouveau paradigme pour un développement économique et financier durable</li> <li>• L'Accord de Cotonou demeure pertinent, mais ses objectifs doivent être réalisés et il convient de renforcer certains volets (coopération politique, en particulier)</li> <li>• Il est possible d'amplifier la coopération dans un certain nombre de domaines en raison des liens historiques qui unissent les ACP et l'UE et des visions partagées par les deux parties</li> <li>• L'UE aura besoin d'une main-d'œuvre (jeune) à cause du vieillissement de sa population</li> <li>• Evolution du paradigme vers un accent accru sur la gestion des crises : l'expérience technique du Groupe ACP est utile pour mettre au point des mécanismes permettant de faire face à des risques (systèmes d'assurance risques, par exemple)</li> <li>• Renforcement de la coopération régionale et promotion d'une cohésion accrue et de l'apprentissage mutuel dans le domaine du commerce et des finances</li> </ul>
---	---

<p>à l'égard de l'Accord de Cotonou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience en matière de coopération Sud-sud</li> <li>• Démographie et populations jeunes</li> <li>• Coopération avec les économies émergentes</li> <li>• Liens avec trois continents (Afrique, Asie, Amérique latine) et avec l'Europe</li> <li>• Promotion de la coopération politique</li> <li>• Promotion de la coopération économique, contribution au renforcement des régions et à la coopération entre celles-ci</li> </ul>	<p>au niveau régional</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intérêt porté aux ACP par les BRICS et d'autres partenaires de développement</li> <li>• L'intérêt manifesté par les jeunes et les étudiants pour contribuer à la création de nouvelles perspectives de développement dans les pays ACP</li> <li>• L'importance croissante de la coopération politique et de la stabilité dans le développement économique</li> <li>• La concurrence de plus en plus grande autour des ressources naturelles et des matières premières des pays ACP</li> <li>• La preuve de plus en plus évidente que la gestion des ressources naturelles et des matières premières est un facteur essentiel pour la durabilité et le changement climatique, ainsi que pour leur importance économique</li> <li>• La coopération sur les mouvements des personnes, l'emploi, la migration et les visas.</li> </ul>
<p><b>Faiblesses:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et diversité des Etats membres, d'où difficulté possible à dégager des positions communes</li> <li>• La solidarité entre les Etats membres pourrait/devrait être plus forte</li> <li>• Visibilité insuffisante des activités du Groupe</li> <li>• Les populations dans les pays ACP ne sont plus informées des activités du Groupe</li> <li>• Les structures de travail devraient être plus dynamiques et plus politiques</li> <li>• Le Secrétariat ACP devrait concentrer son activité sur la défense des intérêts des Etats membres, et devrait être financé de manière indépendante par ces derniers</li> <li>• La coopération politique avec l'UE (telle que prévue dans l'Accord de Cotonou) pourrait être renforcée</li> <li>• L'orientation du Groupe est trop axée sur l'UE</li> <li>• La coopération avec d'autres pays en développement et ceux du groupe BRICS fait l'objet d'une attention trop suffisante</li> <li>• L'accent n'est pas suffisamment mis sur les questions politiques d'importance mondiale, telles l'économie, les finances et le changement climatique</li> <li>• Manque de continuité dans le leadership politique</li> <li>• Le Groupe pourrait être plus fort s'il disposait d'un solide mandat politique de la part des chefs d'Etat et des ministres ACP</li> <li>• Le leadership politique devrait représenter le Groupe et être doté d'un mandat vigoureux pour exécuter les fonctions externes du Groupe</li> </ul>	<p><b>Menaces:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépendance trop importante à l'égard de l'UE</li> <li>• Conclusions trop prématurées concernant les conséquences du Traité de Lisbonne sur la coopération ACP-UE</li> <li>• Absence de visibilité des réalisations de la coopération ACP - UE dans les pays ACP et UE</li> <li>• Absence d'engagement financier pour la mise en œuvre d'une perspective d'avenir</li> <li>• Le poids des négociations des APE sur la coopération ACP - UE</li> <li>• Nouvelle polarisation entre les pays industrialisés et les BRICS, et atteinte aux intérêts des pays les plus pauvres</li> <li>• Manque d'intérêt général pour un autre agenda de développement fondé sur la durabilité, la justice et les possibilités pour tous</li> <li>• Absence d'intérêt des jeunes pour l'agenda de développement ACP</li> <li>• Nonaccès au Groupe ACP par d'autres groupes tels que le G77, les BRICS et les pays industrialisés</li> <li>• Concurrence avec des organismes régionaux dans les mêmes domaines: par exemple, coordination du commerce par l'UA</li> </ul>

- *Examiner les relations du Groupe ACP avec les organisations régionales ACP et d'autres organisations dont, notamment l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le Secrétariat du Commonwealth.*

39. Alors que l'OIF et le Secrétariat du Commonwealth sont des groupes constitués à la fois de pays industrialisés et de pays en développement, le Groupe ACP est homogène dans la mesure où il représente uniquement les pays en développement les plus pauvres. En ce sens, il a un intérêt commun clair en ce qui concerne les questions de pauvreté et de développement durable. Cette caractéristique lui permet également de mettre en œuvre une réelle dimension de la coopération Sud-Sud.
40. La relation du Groupe ACP avec l'UE est également considérée comme un atout, dans la mesure où elle permet à cette dernière d'entretenir un partenariat avec un groupe de pays qui traitent avec elle en tant que région, et non en tant que composantes des relations exclusives des Etats membres de l'UE.
41. A cet égard, le Groupe ACP, organisé dans le cadre de l'Accord de Cotonou, présente l'avantage de traiter de la politique réelle et des domaines tels que le commerce, l'investissement, l'agriculture et l'énergie, qui relèvent désormais de la compétence exclusive de l'UE et non de ses Etats membres. Cette situation confère aux ACP un moyen prioritaire qu'ils ne peuvent pas obtenir à travers les relations exclusives avec les Etats membres de l'UE.
- *Examiner les perspectives d'intégration du Groupe ACP par le biais d'un programme de coopération intra-ACP efficace sur la base de la déclaration du Sommet ACP et du Plan d'action intra-ACP de 1985*
42. La coopération intra-ACP a été jugée très utile, à la fois sur le plan politique et en matière de coopération économique et technique. Toutefois, bon nombre de personnes interrogées ont estimé que beaucoup reste à faire dans ce domaine et que le Groupe ACP devrait véritablement s'y investir.
43. La proposition de créer une banque d'investissement ACP a recueilli un large soutien, à la condition qu'une telle banque soit déconnectée de tout enjeu politique et qu'elle soit entièrement axée sur l'investissement financier (sans chevauchement avec les banques de développement). En outre, elle devrait être financée par des capitaux ACP et centrer ses activités sur l'appui aux PME et aux investissements inter-régionaux. Une fois établie, elle pourrait mobiliser d'autres financements.

- *Evaluer la possibilité d'ouvrir le Groupe ACP afin d'y inclure d'autres pays en développement, des pays moins avancés (PMA) et des îles ou pays aux caractéristiques similaires*

44. De l'avis général, la question de la composition du Groupe ACP devrait relever entièrement du Groupe lui-même.
45. Les personnes interrogées ont souligné qu'il fallait se focaliser d'abord sur le changement de l'orientation et du champ d'action du Groupe ACP avant d'envisager la modification de sa composition. Elles se sont toutefois déclarées favorables à l'admission de nouveaux membres, notamment des PMA, et à une association avec des partenaires d'Asie et d'Amérique latine sur la base d'une coopération politique ou économique dans certains domaines.
46. Aucune des personnes interrogées n'a défendu l'idée de limiter la composition du Groupe aux PMA et aux petits Etats insulaires. La présence de pays plus importants a été jugée nécessaire pour conférer au Groupe la diversité économique et politique dont il a besoin pour s'assurer une existence viable.
- *Examiner les différentes options et scénarios pour l'après-2020 date d'expiration de l'Accord Cotonou, tout en prenant en compte les relations privilégiées qui unissent les ACP et l'Union européenne*
47. Les différents scénarios suivants ont été proposés :

#### **Statu quo**

48. Les personnes interrogées estiment que ce scénario conduirait à la marginalisation et, en fin de compte, à la disparition du Groupe ACP. Elles craignent que l'UE, dans ce cas, ne perde son intérêt pour le Groupe et que celui-ci n'implose de lui-même, sans plus présenter d'intérêt ou de perspective dans un contexte marqué par l'évolution des relations mondiales. Aucune des personnes interrogées ne pense que le fait pour les ACP de mettre exclusivement l'accent sur l'UE constituerait une avancée pratique dans le contexte de relations mondiales en pleine évolution et de l'éventail d'options possibles avec les nouveaux acteurs émergents. Par conséquent, le changement est jugé inéluctable.

#### **Démantèlement du Groupe**

49. Ce scénario peut être pris en considération, mais les recherches montrent clairement la volonté des personnes interrogées de s'engager dans des scénarios de changement

#### **Régionalisation**

50. Bien que l'on puisse envisager une approche régionale, aucune des personnes interrogées ne plaide sérieusement en faveur de ce scénario. Si beaucoup suggèrent que la coopération régionale pourrait être utile dans un certain nombre de domaines, personne ne pense qu'un scénario purement axé sur les régions ne serait d'aucune utilité ou n'aurait aucun avenir. On estime en particulier que la régionalisation n'est pas en contradiction avec l'avenir du Groupe ACP dans son ensemble.

### **Limiter l'adhésion aux PMA**

51. Ce scénario repose principalement sur l'idée que le Groupe ACP sera un partenaire de l'UE en matière d'aide, l'accent étant mis sur les PMA. Ce scénario ne recueille quasiment aucun soutien à l'heure actuelle.

### **Un Groupe ACP indépendant avec de multiples séries de relations**

52. Ce scénario résulte logiquement des résultats quantitatifs des entretiens, une majorité importante des ministres et ambassadeurs étant en faveur d'un Groupe ACP indépendant. Ils sont également favorables dans une large majorité à un Secrétariat central financé par les pays ACP eux-mêmes et reflétant l'engagement politique des pays ACP à l'égard du Groupe. Cela contribuera, estime-t-on, à assurer son indépendance en matière de prise de positions politiques répondant aux intérêts partagés des ACP. Tandis qu'un petit nombre affirme que la relation avec l'UE devrait demeurer la priorité du Groupe, la grande majorité préconise que les relations soient élargies aux nouveaux acteurs émergents, afin de prendre en compte l'évolution des réalités mondiales. Ce scénario comporte une série de sous-ensembles d'options qui sont exposées ci-dessous. Le scénario qui recueille le soutien de la majorité des personnes interrogées est décliné dans le rapport autour des dimensions ci-après :

1. Mandat: politique, économique et technique
2. Activités essentielles
3. Mandat fondamental: commerce, finances, aide, changement climatique
4. Priorité à la gouvernance globale: OMC, NU, G-20
5. Organisation: considérations institutionnelles
6. Composition: expansion, graduation ou statu quo
7. Coopération: coopération intra-régionale, coopération Sud- Sud
8. Visibilité
9. Rythme des changements: court terme et long terme